

Garde-nature des Espaces Naturels Sensibles des Lacs de Servières et de Guéry

A propos de nous


Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'inscrit dans une logique de proximité et une volonté de solidarité, portée par ses agents territoriaux et ses élus. Exerçant plusieurs compétences sur l'ensemble du Puy-de-Dôme, le Conseil départemental propose des emplois variés et épanouissants. N'hésitez pas à nous rejoindre pour révéler vos talents !

Sous l'autorité du chef de service, le gardien des ENS Lac de Servières et lac de Guéry est chargé d'assurer une surveillance des propriétés du Département et de l'ensemble du périmètre des ENS pour garantir le respect de la réglementation en vigueur liée à la fragilité respective des sites. Il renseigne également le public qui fréquente le site.

Mission proposée

1- Participer à l'accueil du public présent sur le site

- Accueillir le public, le renseigner sur les activités possibles, lui expliquer la sensibilité du site et la réglementation. Apporter des renseignements sur les sites emblématiques les plus proches. Apporter des informations sur les ENS et le programme d'animations Naturez-vous.
- Avoir un rôle de médiateur pour éviter les conflits entre usagers divers (pêcheurs, randonneurs, VTT,...)
- Animer le sac pédagogique créé en 2024 à destination des familles,
- Accueillir les scolaires et les groupes constitués pour parler du métier de garde-nature ;

- Renseigner et orienter les randonneurs (pédestres et VTT).
-  (https://puy-de-
Alerte et secours en cas de problème et les orienter sur le site.
dome.nous-recrutons.fr)



2- Surveiller le site pour veiller à sa préservation

- Faire respecter les réglementations qui s'appliquent sur ce site afin de veiller à la préservation de ces sites remarquables : pas de baignade, pas de canotage, pas de feux, pas de camping, pas de circulation motorisée, pas de drone, pas de cueillette sauvage, chiens tenus en laisse, pêche réglementée, ...
- Faire appliquer ces réglementations par l'information et le dialogue.
- Sensibiliser le public sur le ramassage des déchets.
- Alerter les autorités compétentes en cas de non-respect des règles.
- Etre présent les jours de forte affluence selon le planning fourni.

Le garde-nature ne détient pas le pouvoir de police et ne peut pas faire appliquer de sanction.

3- Participer aux travaux d'entretien courant du site

- Contrôler les installations pour le public : panneaux, ponton ...
- Réaliser l'entretien courant : ramassage des déchets (papiers, canettes, bouteilles verre, papiers toilette ...), effacer les traces de feux (les recouvrir de terre végétale présente sur le site), remettre des fils barbelés, replacer une planche sur un ponton, nettoyer des panneaux.
- En cas de manque de matériel, le (la) garde-nature est susceptible de se rendre à Rochefort-Montagne pour commander ce dernier (la technicienne référente sera prévenue au préalable).

4- Gestion des toilettes sèches

- Vérifier en arrivant l'état des toilettes et signaler si ces dernières sont sales,
- Avec la clef donnée en début d'année, regarnir les fournitures en papier toilette ou gel hydro alcoolique si besoin.

Dans le cas du Servières :

5- Gérer le stationnement au niveau de l'aire d'accueil, en période d'affluence

- Veiller au stationnement de tous les véhicules en bataille (sauf dépose-minute bus),
- Veiller au respect du dépose-minute bus : pas de voitures, pas de camping-car, ou tous autres véhicules qui gênent le passage. Dans la mesure du possible, inviter les conducteurs à se garer ailleurs.
- Demander aux campicaristes installés sur plusieurs emplacements de se garer en bataille ou de quitter les lieux,
- Ouvrir la première barrière en cas de forte affluence en arrivant le matin, la fermer en partant en l'absence de voiture stationnée (sinon laisser ouvert),
- Ouvrir la deuxième barrière après accord auprès des agents du Département (Cheffe de service ou technicienne),

Notre profil idéal

1- Connaissances professionnelles

Règles en vigueur en matière de transmission d'information aux usagers

Sites naturels de la collectivité

Règlementation liée aux sites naturels

2- Compétences techniques

Gérer les relations avec le public

Orienter le public

Restituer et partager l'information

Effectuer des opérations courantes d'entretien

3- Aptitudes professionnelles


Esprit d'initiative

Autonomie

Aptitude à communiquer

Autorité

Permis exigé : permis voiture

 (https://puy-de-
Déplacement professionnel avec voiture personnelle : lieu d'embauche sur le site du lac de Servièrès, seuls les déplacements pour accéder au site du lac de Guéry, aux lieux de formation et aux réunions seront défrayés (sous réserve de la délivrance d'une attestation d'assurance pour déplacements professionnels).


Formation / diplôme requis : BTS GPN souhaité

Expériences professionnelles requises : accueil du public

Lieu de travail : Lac de Servièrès (Vernines/Orcival) et Lac de Guéry (Orcival, Perpezat, Mont Dore, Saulzet-Le-Froid, Murat-le-Quaire)

Disponibilités spécifiques : présence les week end et jours fériés ; présence ponctuelle jusqu'à 22h

Astreintes : RAS

 3/04/2026

Postuler
 Orcival

 CDD

Intéressé(e) ? Pour postuler c'est ici que ça se passe !

Prénom *

Nom *

Email *

Téléphone

CV (Pdf recommandé) *

 (https://puy-de-
Choisir un fichier Aucun fichier choisi
dome.nous-recrutons.fr)
Maximum file size: 20 Mo



Lettre de motivation (Pdf recommandé) *

Choisir un fichier Aucun fichier choisi
Maximum file size: 20 Mo

Message complémentaire

J'accepte l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre du traitement de ma candidature, dans le respect de la Politique de gestion des données personnelles (/rgpd/) mise à ma disposition.

Envoyer ma candidature



Plan du site

[Nos offres d'emploi](#)

[Candidature spontanée](#)

[RGPD](#)

[Mentions légales](#)

[Cookies](#)